

De plus en plus de Marocains se voient refuser l'entrée à l'UE

Les ressortissants marocains ne semblent pas être les bienvenus dans les pays de l'Union européenne. En effet, le Maroc figure parmi le Top 20 des pays où le taux le plus élevé de refus de visas de Schengen a été enregistré en 2013. Il a été classé à la 4ème place avec plus de 10% des refus de visas derrière l'Algérie, l'Iran et la Tunisie.

L'année 2013 a également enregistré 5.049 cas de refus d'entrée de Marocains contre 3.934 en 2012, soit une augmentation de 28%. Les refus au niveau des frontières terrestres se sont élevés à 3.615 cas contre 2.416 l'année précédente soit une hausse de 50%. Au niveau des frontières aériennes, 963 cas de refus ont été notifiés, soit une diminution de 3,4%. Même constat au niveau des frontières maritimes qui ont enregistré une baisse de 9,6%, soit 471 cas. A noter qu'entre 2010 et 2011, 6.517 Marocains se sont vu refuser l'entrée sur le territoire de l'UE, a

Le Maroc à la 4^{ème} place mondiale avec plus de 10% des refus de visas européens

révéle le dernier rapport annuel d'analyse des risques de l'agence Frontex, chargée de la gestion de la coopération aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne.

Sur ces 5.049 cas de refus d'entrée, 2.589 ont été motivés par l'absence de documents de voyage valables, 769 pour non détention de visas ou de cartes de résident, 719 concernant les personnes identifiées comme inadmissibles au niveau de l'UE. Les cas restants sont justifiés soit par l'usage de passeports, de visas ou de cartes de résident falsifiés ou contrefaits ou par des raisons administratives ou de sécurité nationale.

Destiné à faire le point sur les tendances observées sur les frontières extérieures de l'UE, le document de Frontex a observé que 619 migrants marocains ont utilisé des documents frauduleux pour entrer illégalement dans l'UE ou dans l'espace Schengen contre 397 cas en 2012, soit une augmentation de 56%. L'Agence observe que c'est désormais l'usage de documents obtenus frauduleusement, plutôt que falsifiés, qui est le mode opératoire le plus répandu.

Hassan Bentaleb

Suite page 3

De plus en plus de Marocains se voient refuser l'entrée à l'UE

Suite de la première page

A ce propos, Frontex a révélé que le nombre de passeurs identifiés a reculé de 25 % en 2013 pour atteindre 347 contre 461 en 2012. Selon les rédacteurs de ce document, la balance penche, en effet, vers le contournement des voies légales d'entrée à l'UE en utilisant des documents frauduleux, ce qui permet aux passeurs et "facilitateurs" d'opérer à distance, sans avoir à accompagner les migrants.

Pour Frontex, acteur important des politiques migratoires de fermeture de l'UE, les Marocains figurent parmi les principales nationalités détectées comme en séjour irrégulier. On a compté 20.000 interceptions annuelles entre 2009 et 2013 même si ces détections restent moins importantes aux frontières extérieures de l'UE. Les entrées clandestines des Marocains dans l'UE n'ont pas dépassé les 33 cas en 2013 contre 24 en 2012 et 15 en 2011.

Cependant, l'année 2013 a enregistré 26.355 cas de séjour illégal, soit une hausse de 23%. Une situation qui a engendré la prise de décisions de refoulement contre 12.486 personnes en 2013. A noter que seulement 6.512 Marocains sont retournés effectivement vers le Royaume dont 2.943 de force.

Des chiffres qui en disent long sur l'approche exclusive-

ment sécuritaire qui oriente les politiques migratoires européennes mises en œuvre par Frontex qui fait l'objet aujourd'hui d'une campagne portée par 21 associations et des chercheurs du Nord et du Sud de la Méditerranée et demandant le respect des droits humains des migrants aux frontières extérieures de l'Union européenne. Frontexit est le nom donné à cette campagne qui a pour objectif d'informer un large public sur les dérives auxquelles donnent lieu les opérations de Frontex en termes de droits humains, et de dénoncer ces dérives auprès des représentants politiques directement impliqués. Pour les initiateurs de cette campagne, l'Europe déploie via Frontex des moyens disproportionnés pour combattre un ennemi qui n'en est pas un : le migrant. A ce propos, ils se posent des questions sur les garanties que l'agence présente en termes de respect des droits des migrants lors de ses opérations et sur les responsabilités à établir en cas d'atteinte aux droits fondamentaux lors des opérations de celle-ci: est-ce l'agence, l'Etat où se déroule l'opération, ou encore l'Etat dont relèvent les gardes-frontières impliqués ? Autant de questions fondamentales auxquelles les responsables européens ont l'obligation de répondre.

Hassan Bentaleb